



**SCIENCES PO**

**FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES  
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS**

**RICHARD DESCOINGS**  
DIRECTEUR DE SCIENCES PO

e-mail : richard.descoings@sciences-po.fr

Paris, le lundi 10 janvier 2005

Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et le Conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ont adopté, en novembre 2003, un nouveau système de droits de scolarité. Celui-ci avait été proposé par la commission réunie dès avril 2003 et présidée par Jean-Paul Fitoussi, Professeur des Universités et Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE), sur la question de l'égalité des chances et du financement de Sciences Po. Cette commission réunissait vos seize élus au Conseil de direction et à la Commission paritaire, cinq universitaires<sup>1</sup>, deux salariés de Sciences Po et trois personnalités qualifiées<sup>2</sup>. Son travail s'est développé à partir de la lettre que j'avais alors adressée à l'ensemble des élèves, des enseignants et des salariés, sur la question du financement de Sciences Po.

1) Les objectifs du nouveau système de droits fixés par la commission Fitoussi et adoptés par nos instances délibératives visaient à une augmentation juste et équitable de la participation des élèves au financement de Sciences Po. Pourquoi ?

- Pour renforcer l'aide financière à ceux d'entre vous qui en ont le plus besoin ; augmenter le nombre et améliorer la qualité des services mutualisés (équipements informatiques, ressources documentaires, échanges internationaux et doubles-diplômes, service des stages et du premier emploi) afin d'assurer l'effectivité du principe d'égalité des chances dans la réussite des études supérieures.

---

<sup>1</sup> MM. Jean-Paul FITOUSSI, Louis CHAUVEL, professeur des Universités à l'IEP de Paris, Erhard FRIEDBERG, professeur des Universités à l'IEP de Paris et directeur du Centre de sociologie des organisations, Pascal PERRINEAU, professeur des Universités à l'IEP de Paris et directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) et François RACHLINE, maître de conférences des universités à l'IEP de Paris, vice-président du Conseil de direction de l'IEP de Paris.

<sup>2</sup> MM. Thierry BERT, inspecteur général des finances, chef du service de l'Inspection générale des finances, Bernard CIEUTAT, conseiller-maître à la Cour des Comptes, président de chambre à la Cour des Comptes et Bernard STIRN, conseiller d'Etat, président-adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

- Pour donner à un établissement public comme Sciences Po les moyens de proposer un enseignement et de conduire une recherche universitaire de niveau comparable à ceux des meilleures universités internationales. Ceux d'entre vous qui ont séjourné à l'étranger ont pu constater la vitalité de nombreux de nos partenaires. Ceux qui partiront dans les prochains mois ne manqueront pas d'être confrontés à la réalité de la compétition très vive que se livrent entre elles les universités pour le recrutement des meilleurs élèves et enseignants-chercheurs et pour le développement de leurs infrastructures.

Quatre principes ont été retenus pour présider à la mise en œuvre de cette réforme :

- un principe de modération : le niveau de droits le plus élevé à Sciences Po reste sans comparaison avec le coût réel par élève ainsi qu'avec les tarifs pratiqués par les universités anglo-saxonnes (entre 25 000 et 35 000 dollars annuels) et même les grandes écoles de commerce françaises (entre 7 500 et 8 500 euros) ;
- un principe de progressivité : la tarification retenue doit être adaptée à la capacité des familles des élèves à contribuer au financement de leurs études ; pour mémoire, ont payé 4 000 euros, le tarif maximum, ceux des élèves dont les familles ont un revenu annuel net de 125 000 euros ou plus (exemple donné pour un ménage de deux adultes avec deux enfants) ;
- un principe de lissage afin d'éviter les effets de seuils trop brutaux ;
- un principe de simplicité pour assurer la plus grande lisibilité possible du dispositif.

2) Parallèlement à cette réforme, Sciences Po a assuré la croissance de toutes ses ressources, aussi bien celles qui proviennent de l'Etat et des différentes collectivités publiques (elles représentent en 2004, 70% du budget de Sciences Po) que celles qui proviennent des entreprises. Entre 2003 et 2004, les dotations de l'Etat ont progressé de 41,7 à 43,2 millions d'euros. Il n'y a donc pas eu de désengagement de l'Etat dans le financement de Sciences Po, bien au contraire. Il n'en reste pas moins que la situation générale des finances publiques dans notre pays rejailit malheureusement sur le financement de l'enseignement supérieur et les efforts récents consentis en faveur de la création d'emplois de chercheurs et d'enseignants-chercheurs risquent de se traduire par la stagnation des crédits alloués aux établissements. Ce contexte doit plus que jamais nous inciter à développer nos ressources propres, celles issues de la formation continue (une marge d'un million d'euros a été réalisée en 2003) comme celles venant des entreprises.

Le produit de la taxe d'apprentissage a progressé l'an passé de 2 à 2,6 millions d'euros et le mécénat d'entreprise de 270 000 à 770 000 euros. La contribution des entreprises au financement de Sciences Po est évidemment beaucoup plus modeste que celle de l'Etat et concerne des secteurs très particuliers comme la recherche ou l'expertise produites, par exemple, dans le cadre des Chaires « Régulation » ou « Moyen Orient-Méditerranée ». La collecte des fonds privés est un travail long et difficile car les entreprises ne financent bien sûr que les projets qui s'inscrivent dans leur stratégie propre. Or nous sommes très favorables aux partenariats avec les entreprises mais à la condition de préserver notre totale indépendance.

3) Le nouveau système des droits de scolarité mis en œuvre pour la première fois à la rentrée d'octobre 2004, a permis de dégager un produit supplémentaire de 2,2 millions d'euros, faisant passer le produit total des droits de scolarité de 5,5 millions d'euros à 7,7 millions d'euros. A quoi ont servi ces recettes supplémentaires ?

a) A augmenter de 22% le montant total des aides financières directes (hors CROUS) allouées aux élèves de Sciences Po (2,7 millions d'euros en 2003, 3,3 millions d'euros en 2004). Conformément aux préconisations de la commission Fitoussi, chaque élève français boursier du CROUS a reçu de Sciences Po un complément de 50% du montant de sa bourse. Ainsi un élève boursier à l'échelon 1 perçoit 1 315 euros quand il étudie à l'Université et 1 972,5 euros quand il étudie à Sciences Po. A l'échelon 2, il perçoit 1 982 euros à l'Université et 2 973 euros à Sciences Po. A l'échelon 3, il perçoit 2 540 euros à l'Université et 3 810 euros à Sciences Po. A l'échelon 4, il perçoit 3 097 euros à l'Université et 4 645,5 euros à Sciences Po. A l'échelon 5, il perçoit 3 544 euros à l'Université et 5 316 euros à Sciences Po. Nous avons créé un échelon à 6 000 euros, qui n'existe pas dans le système des CROUS, pour les élèves qui en ont le plus besoin.

Pour la première fois en France, des bourses d'un montant rigoureusement identique, intégralement financées par Sciences Po, ont pu être versées aux élèves européens non français en fonction des mêmes critères sociaux. Les élèves « hors Union européenne » ont également obtenu, pour 30 d'entre eux, des bourses d'un montant substantiel de 10 000 euros couvrant leurs droits de scolarité (4 000 euros) et leur permettant de vivre à Paris.

b) A augmenter les dépenses d'enseignement de 7,9 millions d'euros en 2003 à 9,1 millions d'euros en 2004. Ce financement supplémentaire a accompagné la réforme des scolarités du master décidée avec les représentants des élèves et les enseignants au printemps dernier. Les universités, elles, ont été obligées de mettre en œuvre la réforme LMD à moyens constants et ont rencontré, de ce fait, de grandes difficultés qui se sont répercutées sur leurs étudiants.

c) A accroître les dépenses pour la bibliothèque de 27% (1 million d'euros en 2003, 1,27 million d'euros en 2004). Ces dépenses ont été, pour l'essentiel, consacrées à l'acquisition de nouvelles ressources documentaires et à la relance de l'informatisation du catalogue.

d) A faire croître de 600 000 euros (15,6 millions d'euros en 2003, 16,2 millions d'euros en 2004) les moyens en crédits alloués à l'Ecole doctorale et aux huit centres de recherche afin de soutenir davantage encore l'effort de recherche de Sciences Po qui est indissociable de l'élévation continue de la qualité des formations aussi bien de premier cycle que de master. A titre d'exemple, quatre bourses doctorales financées par Sciences Po et équivalentes à des allocations de recherche d'un montant annuel de 13 000 euros et pour une durée de trois ans ont été distribuées en 2004 à de jeunes doctorants (contre une seule bourse en 2003). Sciences Po a poursuivi sur fonds propres sa politique de recrutement de jeunes chercheurs puisqu'en 2004 ont été décidées les créations de deux emplois de chercheurs au Centre de recherches politiques de Sciences Po et d'un emploi au Centre d'études et de recherches internationales. En

pleine crise de la recherche en France et en Europe, tout particulièrement pour les sciences sociales, Sciences Po compte parmi les très rares établissements universitaires qui soutiennent aussi fortement la recherche et qui parient sur les jeunes chercheurs. Cette politique volontariste nous vaut d'être reconnus par de grands centres mondialement réputés en sciences sociales comme Oxford, en Grande-Bretagne, avec lequel nous sommes en train de conclure une alliance, ou Columbia University à New York.

- e) Une partie de l'année 2004 a été consacrée à la remise à niveau des contrats d'assurance souscrits pour tous les élèves et nous sommes désormais le premier établissement universitaire à vous offrir un dispositif aussi complet qui couvre l'ensemble de vos activités à Sciences Po. Il comprend une couverture spécifique au titre de votre responsabilité civile, une protection individuelle accident et une assurance rapatriement qui s'appliquent à tous les moments de votre scolarité, en France ou à l'étranger. L'ensemble des activités associatives bénéficie également de la police d'assurance souscrite par Sciences Po.
- f) Enfin, en 2004, nous avons pu améliorer la qualité des infrastructures qui vous accueillent tout au long de l'année universitaire, comme par exemple la rénovation des salles de conférences du 27 rue Saint-Guillaume. Nous avons aussi poursuivi le déploiement de nos services informatiques : installation de nouveaux postes informatiques dans les salles en libre service à disposition de tous les élèves et extension des connexions internet sans-fil de type wifi.

4) Si la mise en œuvre de la réforme des droits de scolarité a ainsi permis de prendre des mesures importantes et concrètes pour l'ensemble de la communauté étudiante et académique, elle a aussi produit des effets contraires aux objectifs qu'avait fixés la commission Fitoussi.

- 37% des élèves n'ont payé aucun droit de scolarité alors même qu'en moyenne le revenu des familles ayant au moins un enfant à Sciences Po est deux fois plus élevé que celui de la population française ; à titre d'exemple le revenu médian, en-deçà et au-delà duquel se trouvent 50% de la population, est de 6 600 € mensuels à Sciences Po contre 3 100 € pour la France entière.
- A l'Université, la proportion des étudiants exonérés de droits est de 28% ; elle serait de 14% à Sciences Po si nous respections les critères définis par les CROUS pour le système national de solidarité.

Manifestement le principe de progressivité du nouveau système de droits de scolarité n'est pas assuré de façon satisfaisante et empêche son équité. Comment en est-on arrivé à cette situation ?

- Nous n'avons pas retenu les critères des CROUS pour définir les élèves ayant droit à exonération. De ce fait, alors que la population des élèves de Sciences Po vit dans des

conditions, en moyenne, beaucoup plus favorables que l'ensemble de la population étudiante, le système d'exonération à Sciences Po est presque trois fois plus avantageux.

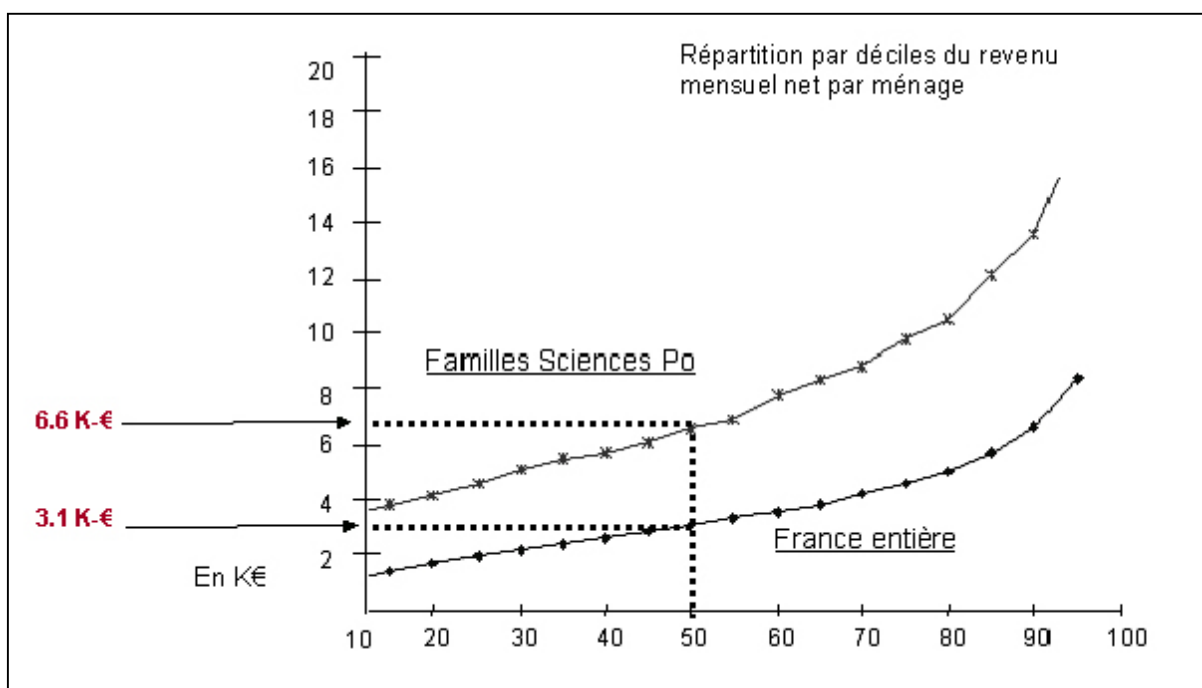
- Les droits à payer sont actuellement très différents selon que les élèves appartiennent à des familles de deux ou trois enfants ayant des revenus comparables. Par exemple, une famille de deux enfants paie 500 euros de droits pour un revenu annuel net de 60 000 euros alors qu'au même niveau de revenu, une famille de trois enfants n'acquies aucun droit. Nous avons en effet bien pris en compte l'augmentation des dépenses d'un ménage due à l'augmentation du nombre de ses enfants, mais la progressivité de notre système serait beaucoup mieux respectée si nous ne doublions pas le nombre de parts par enfant à partir du troisième enfant.

En outre, ce système a présenté un certain nombre de difficultés pratiques au moment de sa mise en œuvre :

- certains élèves français dont les familles résident hors de France ont été exonérés de droits, alors que leur niveau de ressources est parfois très élevé, parce qu'ils ne relèvent pas du système fiscal français et ne paient donc pas d'impôt en France ;
- certains élèves payés par l'Etat pour faire leurs études dans une grande école ont revendiqué une indépendance financière afin de n'acquies aucun droit, alors qu'ils pourraient sans doute, même modiquement, participer à l'effort commun du financement de Sciences Po ;
- la prise en compte du revenu net imposable plutôt que du revenu effectivement disponible a faussé la comparaison objective des ressources entre salariés et professions libérales, d'une part, entre Français et Européens, d'autre part, compte tenu de la disparité des différents systèmes fiscaux nationaux.

Avant la rentrée d'octobre 2004, nous n'avions que des données très lacunaires sur la situation sociale et familiale des élèves de Sciences Po. Pour la première fois, nous disposons de données statistiques exhaustives :

On sait, par exemple, dans quelle mesure la population de Sciences Po est plus favorisée, en moyenne, que la population française :



En outre, 17% de nos élèves appartiennent à une famille dont le revenu annuel net est de 125 000 euros au moins, les plaçant parmi les 2% de familles françaises les plus riches.

On sait également que la contribution moyenne des élèves français et européens est du même ordre, 1 327 euros pour les premiers et 1 382 pour les seconds. La contribution moyenne des élèves hors Union européenne est bien plus élevée, 3 546 euros, car, hormis ceux qui touchent une bourse de Sciences Po, tous paient 4 000 euros.

5) Après une réunion d'information sur le budget de Sciences Po, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, les représentants des élèves membres de la commission Fitoussi ont examiné ces résultats dès qu'ils ont été connus, le vendredi 10 décembre 2004 au cours d'une réunion consacrée aux droits de scolarité. Je les ai également présentés aux membres du Conseil de direction de l'IEP, lors de la séance du 13 décembre dernier, et du Conseil d'administration de la FNSP, ainsi qu'au Comité d'entreprise et aux quatre organisations syndicales représentatives des salariés de Sciences Po, afin de débattre des mesures techniques qui permettraient d'améliorer notre système et de restaurer l'équité entre les élèves. J'ai, avec Jean-Paul Fitoussi, à nouveau reçu les élèves membres de la commission Fitoussi, mercredi dernier.

A la suite de ces consultations, voici les propositions que je présente :

- l'adoption des mêmes principes qu'à l'Université pour l'exonération des droits : tous les boursiers du CROUS resteront exonérés de droits. En outre et conformément à la pratique en vigueur à Sciences Po depuis de nombreuses années, les cas particuliers d'élèves ne remplissant pas les critères du CROUS pour être exonérés mais rencontrant de réelles difficultés financières, seront examinés par une commission d'aide sociale où seront représentés vos élus ;
- l'adoption du critère de résidence fiscale plutôt que celui de nationalité pour le calcul des droits ;
- la prise en compte pour tous de l'ensemble des revenus déclarés ;
- la prise en compte identique de tous les enfants à charge des familles, en comptant pour chacun une demi-part quel que soit le nombre d'enfants ;
- de manière générale, la commission d'aide sociale pourrait être saisie par tout élève qui souhaiterait un examen particulier de sa situation, quel que soit le niveau de droit qu'il devrait acquitter.

Ces mesures impliqueront pour certains d'entre vous l'augmentation de leurs droits de scolarité à partir de la rentrée prochaine. En aucun cas, je le redis, elles ne viendront toucher les élèves boursiers du CROUS (échelon 0 compris) ou ceux dont la situation particulière, étudiée par la commission d'aide sociale, justifierait une exonération partielle ou totale des droits de scolarité. Dès lors qu'un effort supplémentaire sera ainsi demandé notamment à une partie de ceux qui sont aujourd'hui exonérés, il me paraîtrait injuste que ceux dont les familles sont les plus aisées ne soient pas également sollicités : je propose la création de deux nouveaux échelons, à 4 500 et 5 000 euros pour les familles disposant respectivement de plus de 135 000 euros et de plus de 150 000 euros de revenu net disponible par an.

Ces ajustements produiront de nouvelles ressources qui seront elles aussi consacrées à l'amélioration des conditions de vie et d'études de tous les élèves de Sciences Po. Je souhaiterais qu'elles soient en priorité consacrées aux pistes évoquées par les membres de la commission Fitoussi dès le printemps 2003 et que le produit actuel des droits de scolarité ne nous a pas encore permis de réaliser. Nous pourrions ainsi concrétiser le projet de maison des élèves de Sciences Po, nous doter d'un service de logement afin d'aider tous ceux qui rencontrent chaque année d'importantes difficultés dans la recherche d'un logement à Paris et la production d'une caution obligatoire pour signer un bail de location.

L'accompagnement pédagogique de la réforme des masters de Sciences Po nécessite que nous renforçons encore les équipes travaillant à la recherche de stages et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Sciences Po Avenir a considérablement développé son activité ces dernières années, notamment à travers l'organisation de forums où les entreprises et vos futurs recruteurs se pressent de plus en plus nombreux. Nous devons aller plus loin et vous donner les moyens de trouver le stage et le premier emploi qui correspondront le mieux à vos aspirations. Des ressources nouvelles nous permettraient de développer, en lien avec ce service, et pour chaque mention de master, les actions de communication, de prospective et de recherche dans les secteurs professionnels qui vous intéressent.

La vision de notre « Péniche » durant un intercoours offre malheureusement le reflet assez juste de ce que sont nos contraintes immobilières. Or nous sommes déjà très malthusiens avec des taux de sélection à l'entrée qui, vous le savez, sont compris entre 5 et 10% des candidats. Les réussites récentes de l'installation de l'Ecole doctorale au 199 boulevard Saint-Germain, des travaux de la bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume, de la réunification du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) au 98 rue de l'Université ou encore de l'implantation des Presses de Sciences Po, des centres américain, européen et Asie-Europe, et de l'Ecole de journalisme au 117 boulevard Saint-Germain montrent la nécessité de ces regroupements et ont permis à Sciences Po de hisser ces services au niveau des meilleurs standards internationaux. Cette politique doit être poursuivie et je souhaite rénover complètement les deux salles de bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume pour y augmenter très notablement le nombre de places disponibles aussi bien que d'ouvrages en accès direct.

Nous n'avons pas pu non plus procéder à la revalorisation, qui était prévue l'an passé, de la rémunération des 1 400 enseignants-vacataires de Sciences Po. Ils sont nombreux à m'interroger sur cette situation, non pas qu'ils enseignent à ce motif (65,10 euros bruts de l'heure pour une conférence de méthode), mais ils trouvent que les disparités entre Sciences Po et d'autres établissements d'enseignement supérieur français et a fortiori étrangers sont de plus en plus accusées, d'autant que le montant de cette rémunération n'a pas été revalorisé depuis 1991. Cette situation risque à terme de pénaliser notre politique de recrutement des meilleurs enseignants et nous aurions à craindre alors pour la qualité de l'enseignement tel qu'il est dispensé et reconnu aujourd'hui rue Saint-Guillaume.

Nous travaillons avec vos représentants à la démocratisation des procédures de recrutement d'élèves à Sciences Po. Avec la Documentation française, nous avons depuis l'été 2004 le projet de proposer

la première préparation publique en ligne à nos épreuves d'entrée. Nous souhaiterions rendre celle-ci effective à la fin du printemps.

6) Il n'est pas complètement surprenant qu'une réforme des droits de scolarité aussi novatrice que celle qui a été mise en œuvre à la rentrée 2004, et dont les effets ne pouvaient être estimés que sur des simulations reposant sur un tout petit nombre de données, doive donner lieu à des ajustements techniques. Il serait plus grave de donner l'image d'un Sciences Po ambitieux dans ses objectifs de démocratisation et de recherche d'une égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur mais contradictoire dans leur réalisation.

Mais, ainsi que je m'y étais engagé, il ne s'agit en aucun cas de procéder chaque année à une augmentation des droits de scolarité. Comme convenu avec vos représentants élus, je proposerai au vote des Conseils une résolution prévoyant que pour les quatre années qui suivront la mise en place de ces ajustements techniques, les différents niveaux de droits de scolarité ne seront pas modifiés.

J'ai souhaité que les élèves soient parfaitement informés dès aujourd'hui puisque commence la campagne électorale de renouvellement de vos représentants. En effet, leur élection aura lieu les 19 et 20 janvier prochains. En accord avec les organisations syndicales étudiantes, je vous adresse ce courrier juste avant le début de la campagne électorale et l'envoi à tous les élèves de leurs professions de foi. Un forum de discussion pour échanger nos points de vue et une adresse électronique ([question@sciences-po.fr](mailto:question@sciences-po.fr)) pour pouvoir répondre directement à vos questions sont créés.

Restant à votre entière disposition pour débattre de ces questions, je vous prie de croire, Chère Madame, Chère Mademoiselle, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Richard DESCOINGS